

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>CNIG Conseil national de l'information géolocalisée</p> <p>Commission des standards REF : CNIG 2025.013</p>	
<p>COMPTE-RENDU DE REUNION visioconférence</p>	
<p>Objet : Réunion de la commission des standards du 13 mars 2025</p>	

Ordre du jour :

- Présentation du standard Opérations d'aménagement en vue de sa validation (Arnauld Gallais)
- Présentation des dernières évolutions du standard Accessibilité en vue de sa validation (Arnauld Gallais)
- Point sur l'avancement des travaux du GT Routes (Louise le Bellec)
- Projet de standard sur les Plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) (Christophe Martinez)
- Point d'avancement du groupe de travail énergies renouvelables (Jérôme Staub)

Présentations et documents associés

Les présentations sont disponibles sur la [page de la commission](#)

Liste des participants

Cf annexe

Relecture du compte-rendu	Les participants	
Validation du compte-rendu	Christine Archias	Présidente de la commission des standards
Prochain rendez-vous le 12 juin, 14h à 16h		

Présentation du standard Opérations d'aménagement en vue de sa validation

1. Présentation :

La présentation fait suite à la présentation de décembre 2024, et à l'appel à commentaire qui a suivi.

Le code de l'urbanisme définit les opérations d'aménagement uniquement par leurs finalités. Il s'agit donc de structurer l'information relative aux différentes composantes de ces opérations, afin de pouvoir les référencer, les suivre, évaluer les politiques publiques, permettre aux collectivités de suivre leurs politiques du logement, et enfin valoriser le recours à cet outil.

Le sujet des opérations d'aménagement s'inscrit dans les activités du GT Aménagement, qui a traité les années précédentes les sujets "Fiches" et "Sites économiques".

Le sous-groupe a démarré ses travaux en janvier 2024, a tenu sept réunions en 2024, et a rédigé le projet de standard qui a été présenté à la commission de décembre. Ce projet a fait l'objet d'un appel à commentaires du 15/01 au 17/02/25 ; après résolution de ces commentaires (un tableau de synthèse des retours est disponible sur la page du GT), le projet de standard finalisé est donc proposé ce jour pour validation.

Il est précisé que le modèle de données du standard a été traduit en trois schémas JSON conformes à schema.data.gouv.fr (réunis dans un "datapackage").

Le standard est d'ores et déjà référencé sur schema.data.gouv.fr, ce qui représente l'aboutissement de la démarche de référencement du standard et des schémas associés.

L'accompagnement du standard repose sur la page [ressource](#) CNIG, le GitHub, et les ressources proposées par schema.data.gouv.fr. En complément, un gabarit QGIS est en cours de réalisation.

Le GT Aménagement ayant achevé ses travaux sur les trois sujets "Opérations d'aménagement", "Fiches" et "Sites économiques", il passe en veille et assurera le suivi des demandes directement adressées au CNIG ou sous forme d'« issues » GitHub.

En conclusion, le process a été entièrement mené en suivant le processus CNIG et en assurant le lien avec schema.data.gouv.fr, en suivant les directions prises par le GT Fabrique des standards, et avec une autonomie acquise au sein du CNIG sur la réalisation du schéma.

2. Réactions :

Christine Archias relève le nombre et variété des participants au GT ; elle note qu'il faudra promouvoir ces travaux auprès de territoires plus ruraux. Elle relève le délai total de 15 mois pour la production du standard ; Arnauld Gallais précise le nombre de jours estimés passés sur le sujet : 21 jours (réunions + préparation), 7 jours (appel à commentaire), 2 jours (2 commissions), 10 jours (traduction en schéma), soit une quarantaine au total (pour lui seul). Christine remercie le CEREMA pour le temps accordé. Pierre Laulier précise que les travaux de la Fabrique des standards abordent le sujet de l'estimation des charges et délais, et prévoient de donner des indications de charge sur la réalisation d'un standard.

Arnauld Gallais précise également que les 10 jours consacrés à la traduction en schéma incluent un temps de documentation du process qui pourra alimenter la Fabrique des standards.

3. Décision :

La commission valide le standard "Opérations d'aménagement"

Présentation des dernières évolutions du standard Accessibilité en vue de sa validation

1. Présentation :

La première version du standard « Accessibilité du cheminement en voirie » a été publiée en octobre 21. La révision de mars 2025 est présentée pour validation à la commission des standards.

Les personnes en situation de handicap ont besoin d'information sur l'accessibilité dans les transports, les établissements recevant du public (ERP), et le cheminement en voirie. A noter que la thématique peut concerner chacun, au cours de sa vie (enfants, femmes enceintes, personnes âgées)

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 impose de collecter les données sur l'accessibilité des transports et de la voirie ; on s'intéresse ici à la voirie. Le standard est visé par un arrêté, donc c'est un standard réglementaire.

Celui-ci a un double objectif : alimenter les calculs d'itinéraire et concourir au diagnostic du territoire pour actualiser les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants afin de programmer les travaux de mise en accessibilité.

La particularité de la thématique pour établir le graphe de circulation est que cela nécessite de prendre en compte les trottoirs et les traversées, alors qu'on ne dispose fréquemment que de l'axe de la rue dans les données.

Le standard est un standard de collecte ; le standard de diffusion est NeTEx, qui est une norme européenne, de ce fait, la traduction en schema.data.gouv n'est pas nécessaire.

Le GT CNIG travaille sur un mandat établi en 2019 en coordination avec le GT 7 qui travaille à la normalisation du format NeTEx au CEN.

Au sein du GT, un sous-groupe « Exploitation et réutilisation des données d'accessibilité » (ERDA) accompagne les utilisateurs et éditeurs de calculateurs pour l'exploitation des données.

Toutes les parties prenantes sont représentées au sein du GT CNIG Accessibilité et de son sous-groupe ERDA.

La révision du standard propose une vingtaine d'évolutions depuis la dernière révision de 2024. Il s'agit de quelques corrections d'erreurs ou coquilles, de prendre une meilleure compatibilité entre le standard CNIG et le standard NetEx, ainsi de nombreuses améliorations au niveau des attributs dans le but d'une rationalisation du modèle à la demande des collecteurs et des utilisateurs finaux, et pour une meilleure précision et facilité de collecte et d'utilisation.

Pour l'accompagnement du standard, le GT reste en veille et en plus des pages du site du CNIG, et des ressources disponibles sur le GitHub, le GT a produit un projet QGIS prêt à l'emploi.

2. Réactions

Christine Archias souligne la participation d'association de citoyens au groupe de travail, et l'aspect collaboratif de la collecte.

3. Décision

La commission valide la version 2025 du standard "Accessibilité du cheminement en voirie"

Point d'avancement du groupe de travail Routes

1. Présentation :

La création de ce GT est issue de l'identification des besoins d'un référentiel routier souverain pour mener diverses missions, et d'un besoin de coordination pour faire émerger un vrai référentiel national de qualité.

Le mandat du GT prévoit 2 phases.

- Phase 1 : inventaire des informations utiles au référentiel et des principales sources existantes
- Phase 2 : établir une proposition pour aboutir à un standard

Le GT a pour l'instant travaillé sur la première phase, il est co-animé par le CEREMA et l'IGN, et environ 150 contacts ont été identifiés aux différents niveaux administratifs et sur différents métiers.

Après une première réunion en 2023, huit ateliers thématiques ont été conduits, qui ont donné lieu à un rapport en janvier 2025.

Les principaux enseignements consignés dans ce rapport sont les suivants :

- La BD TOPO est la source logique pour un référentiel routier souverain
- Il y a besoin d'avoir un référentiel multi-échelles
- Une des principales difficultés est d'établir le périmètre précis du référentiel (ce qui relève d'un référentiel partagé et des données métiers utiles uniquement au gestionnaire)

Le rapport identifie aussi les principaux cas d'usage du référentiel :

- Navigabilité ; avec le besoin d'étendre le périmètre au-delà des véhicules légers...
- Impact de la route sur l'environnement
- Gestion de la route (administration, réglementation, sécurité routière)

Un appel à commentaires sur cette version du rapport a été lancé. L'intégration des remarques est en cours. Une version finale devrait être publiée en avril 2025.

Parallèlement, des travaux sont en cours entre l'IGN et la DGITM sur le référentiel routier interurbain (RIU), et l'IGN mène des entretiens bilatéraux avec les gestionnaires de routes dans le cadre du Projet IGN « BD France » qui constitue l'évolution de la BD TOPO. Ces travaux seront ensuite intégrés dans les travaux du GT CNIG. De même le lien avec la start-up d'Etat DiaLog reste à faire.

Après l'intégration de ces différents travaux, une présentation à la commission des standards peut être envisagée au quatrième trimestre 2025.

Projet de standard sur les Plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

1. Présentation :

La pratique sportive -récréative de plein air représente 36% des pratiques sportives et 2,3 millions de licenciés (course à pied, randonnée, VTT). Pour accueillir ce public, on a besoin d'une part d'infrastructures sous forme d'environ 700 000 km de chemins ruraux en France (tendanciellement en régression), et d'autre part des sources d'inspiration sous forme d'itinéraires provenant différents acteurs : Fédération française de randonnée pédestre, Fédération française de cyclisme, acteurs privés, etc.

Depuis 1983 ont été instaurés les PDIPR avec 2 objectifs : conserver le patrimoine de chemins ruraux et garantir la continuité des itinéraires.

Les gestionnaires d'infrastructures sont : les communes, les EPCI (s'il y a transfert de compétence de la part des communes), les Départements pour les PDIPR désormais élargis aux PDESI (plans départementaux des espaces, sites itinéraires). Sur 85 départements disposant d'une politique en matière de sports de nature, 74 se sont engagés dans une démarche PDIPR.

Ces départements constituent un maillage de 74 bases de données SIG des itinéraires, des PDIPR, mais la question reste de pouvoir passer à une vision nationale.

Face à cela des menaces pèsent sur les infrastructures : recul trait de côte, sécheresse, pluies et érosion, risque incendie qui entraînent des enjeux sécuritaires, sociaux, et économiques (par exemple le budget annuel du PN Écrins sur l'entretien a augmenté de 30% en qq années...).

Le Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit un axe de connaissance de la vulnérabilité. Pour cela on dispose actuellement de 49 jeux de données PDIPR sur data.gouv, mais avec une forte hétérogénéité de contenu, d'où le besoin d'avoir un standard de données.

Des premiers travaux ont eu lieu avec la proposition d'un schéma de données par le Parc National des Écrins déposé sur data.gouv.

Un groupe s'est constitué à partir d'un travail initié en région Auvergne Rhône-Alpes et animé par l'IGN, il pourrait être le premier noyau d'un groupe de travail du CNIG pour lancer la constitution d'un standard CNIG.

2. Réactions :

Le Parc National des Écrins anime une importante communauté autour du logiciel Geotrek, il sera partie prenante pour la rédaction du standard. A noter qu'il y a une différence entre les itinéraires vu par les acteurs du schéma (vision itinéraire) et la vision PDIPR.

Un des premiers travaux du GT sera de bien définir les différents concepts

Guillaume Boyer signale l'utilisation du format d'échange PDIPR pour intégration dans la base de données BD UNI de l'IGN, mais affirme le besoin d'élargir à d'autres régions présentant d'autres particularités (bord de mer, etc.)

Le sujet a été présenté en commission besoins et usages du CNIG qui a recommandé la création d'un GT en commission des standards.

Il convient désormais d'acter la création de ce GT en identifiant pilote et animateurs et rédaction d'un mandat.

Le GT fabrique des standards met à disposition du GT les outils en cours de développement (documentation et modèles de documents) et apportera son soutien au GT.

Arnauld Gallais indique que la participation du CEREMA au GT est envisageable, et Christine Archias propose le soutien du CRIGE ÀCA. Christophe Martinez signale également l'intérêt de l'association des départements de France via le Conseil départemental de la Drôme pour l'animation du GT.

3. Décision

La commission acte la création d'un GT PDIPR. Un appel à participation au GT sera lancé. Une proposition de mandat sera rédigée.

Point d'étape du groupe de travail Énergies renouvelables

Le Groupe de travail a avancé sur les définitions, et un premier modèle fonctionnel est prêt, il sera publié prochainement sur le GitHub, qui servira d'outil d'échanges sur ce modèle.

A partir d'avril 2025, le GT travaillera en lien avec la fabrique des standards sur la documentation et les modèles de documents qu'elle propose, sur lesquels il fera un retour d'usage.

Le Gt propose également de tester l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la phase de rédaction du standard.

Annexe. Liste des participants :

Benjamin Bardot (ARNia)
Arnauld Gallais (Cerema)
Pierre-Alban Bonin (FNCCR)
François Chirié (IGN)
Guillaume Boyer (IGN)
B. Jacq (Métropole européenne de Lille)
Lubin Roineau - (ANCT)
Christine Archias – présidente de la commission
Louise Le Bellec (IGN)
L. Copeaux (Cerema)
Benoît Morando - (CNIG)
Charbel Ibrahim (Cerema DtecITM)
Alexis Léautier - (Ecolab)
Marie Lambois (IGN)
Pierre Laulier (CNIG)
Christophe Martinez (Pôle ressources national des sports de nature)
Pierlou Ramade (DINUM)
Bruno Iratchet (Consultant REALIA)
Emilie Delaroche - (Shom)